

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE DE SARCELLES
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU MARDI 03 JANVIER 2023

N°03/2023

Objet : Annulation de titres de recettes

L'an deux mil vingt-trois, le trois janvier, à 20h08, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance sous la présidence de Monsieur Patrick HADDAD, Maire, Président du CCAS.

Étaient présents : Patrick HADDAD (Président du CCAS), Jocelyne MAYOL (adjointe au maire), Charlotte RABIH (Adjointe au Maire), Marie-Annick DUPRE (adjointe au maire), Djamila HAMIANI (conseillère Municipale), Isabelle TANDLICH (conseillère municipale), Michèle ABDELLAOUI, Bénédicte BARBERIS, Jean-Laurent CLOCHARD Sylvie MONIER, Farouk ZAOUI (membres).

Était absent : François PUPPONI (conseiller municipal), Nicolas DIMECH, (membres).

Étaient excusés : Saïd RAHMANI (Adjoint au Maire), Patricia HUCHER (conseillère municipale), Catherine HOGRET, Maguelonne LEGAIE (membres).

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°15-2022 du 22 mars 2022 approuvant le budget primitif 2022 du CCAS,

Vu la liste des titres à annuler adressée par la Trésorière Municipale,

Vu la prescription quadriennale des titres en question,

Sur le rapport présenté par Monsieur Patrick HADDAD, Président du CCAS,

Le Conseil d'Administration,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Décide :

Article 1 : D'annuler les titres de recettes pour un total de 9 575.87 €.

Article 2 : De préciser que les crédits budgétaires sont ouverts sur le budget de l'exercice 2022 : Chapitre 67 - nature 673 titres annulés sur exercices antérieurs.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à émettre le mandat correspondant.

Fait à Sarcelles, le 04 janvier 2023

Pour le Président et par délégation,
La Vice Présidente
Charlotte RABIH

